

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL

L'An deux mille dix-sept, le vingt du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Antoine GRAU, Maire de Lagord.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2017

PRESENTS :

Mr GRAU Antoine, Maire. Mr COMTE Serge, Mme OERLEMANS Micheline, Mr TURCOT André, Mme LACARRIERE Brigitte, Mr CURUTCHET Pierre, Mme FIQUET Marie-Hélène, Mr MARTIN Bruno, Mr CAILLAUD Christian Adjoints au Maire. Mme CHAUVIN Hélène, Mme CURUTCHET Mireille, Mr SOUMAGNAC Jean-Paul, Mr LACORD Robert, Mme GOURIN-TETARD Dominique, Mme AUBERT Nadège, Mme ALZY Jacqueline, Mr RUEL Damien, Mme BAUDET Isabelle, Mr LE HENAFF Pierre, Mme DU CHEYRON D'ABZAC Catherine, Mme THOMAS Jocelyne, Mme LAUBRETON Maud, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES - POUVOIR :

Mr MARTIN Yannick donnant pouvoir à Mr LACORD Robert
Mr CHARLOT Clément donnant pouvoir à Mr GRAU Antoine
Mme GARANDEAU Christine M donnant pouvoir à Mme OERLEMANS Micheline
Mme GRIVOT Anne-Laure donnant pouvoir à Mr MARTIN Bruno
Mme BLANCHARD Armelle donnant pouvoir à Mr COMTE Serge
Mme POUJADE Annie donnant pouvoir à Mr LE HENAFF Pierre

ABSENT EXCUSE – SANS POUVOIR :

Mr YON Claude.

Mr COMTE Serge est nommé pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et propose la candidature de Monsieur Serge COMTE, 1^{er} Adjoint, pour la tenue du secrétariat de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COMTE pour donner des informations sur l'avancement du dossier de la salle polyvalente.

Monsieur COMTE : Bonjour à tous.

Comme pour tous les conseils municipaux, un bref point sur le dossier de la salle polyvalente. Nous venons juste de recevoir, hier je crois, ou avant-hier, les premières estimations de l'assurance concernant les travaux de réhabilitation de cette salle polyvalente, qui se chiffre aux alentours de 300 000 euros. Il nous reste maintenant à travailler avec l'assurance pour voir éventuellement les derniers points de litiges, notamment les prises en compte des frais annexes de remboursement d'un certain nombre de prestations que nous avons dû assumer compte-tenu de l'indisponibilité de la salle.

Nous devrions pouvoir lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre en février, ce qui, compte-tenu des délais que vous connaissez en matière de marchés publics, nous laisse entrevoir toujours la fin des travaux aux alentours du dernier trimestre 2018, en étant raisonnable.

Monsieur le Maire : Monsieur COMTE, un autre point d'information sur la dématérialisation du conseil municipal et la constitution d'un groupe de travail.

Monsieur COMTE : Oui, comme il vous a été indiqué par un mail d'Hélène VIEL, nous envisageons d'acquérir des tablettes tactiles et un logiciel. Pour cela, il est constitué un groupe de travail de façon à réfléchir ensemble à la faisabilité de cet achat. J'ai déjà quelques candidatures qui se sont manifestées. Je n'ai personne du groupe minoritaire, donc s'il pouvait y avoir quelqu'un, ce serait mieux. Madame BAUDET? D'accord. Ce sera peut-être une réunion ou deux mais c'est juste pour avoir une faisabilité et de façon à ce que nous puissions en discuter tous ensemble.

Monsieur le Maire : Le prochain conseil municipal se déroulera le 7 février 2018. Quelques particularités par rapport aux vœux de la nouvelle année 2018. Nous allons modifier un petit peu l'organisation habituelle, c'est-à-dire que les vœux aux institutions et au personnel communal seront mêlés, ce sera la même cérémonie, et se déroulera le 10 janvier 2018 à 18h30 dans la grande halle du bâtiment Lab'in Tech, puisque la salle polyvalente est inutilisable. Cela sera complété des vœux auprès de la population en se collant aux comités de quartiers, je vous le précise mais c'est marqué je crois dans le bulletin d'information municipal :

- comité de quartier de la Plouzière : le mercredi 17 janvier à 18h30 à la médiathèque,
- comité de quartier "Centre-bourg -Oiseaux de Mer" : le vendredi 19 à 18h30 à la salle des fêtes,
- comité de quartier de "Lagord-Vendôme" : le lundi 22 janvier à la salle Gaston GAILLARD à 18h30,
- comité de quartier du Lignon et la Descenderie : le vendredi 26 à 18h30 à la salle de quartier du Lignon.

En ce qui concerne les délibérations, vous avez deux rajouts, ou du moins un vrai rajout qui est l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018, et puis en ce qui concerne le budget primitif, le document qui vous a été envoyé préalablement était incorrect, il a été modifié et vous a été envoyé par mail le vendredi 15, donc vous avez eu le temps de le consulter. Par précaution, nous vous avons rajouté sur table cette délibération imprimée "Budget primitif 2018".

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Maire prend la parole et présente ce dossier.

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015-113 du 25 novembre 2015 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 25 novembre 2015 :

- Décision n°2017-122 du 31 octobre 2017 relative au remboursement d'une avance sans intérêt au SDEER pour un montant de 2.811,98€ auprès du SDEER ;
- Décision n°2017-123 du 08 novembre 2017 relative à l'acquisition d'un destructeur de CNI et de passeports à la société LEGALDOC pour un montant de 1.442,40 € TTC (1.202,00 € HT) ;
- Décision n°2017-124 du 09 novembre 2017 relative à l'achat de terreau pour l'entretien des massifs à la société STAR pour un montant de 1.216,59 € TTC (1.105,99 € HT) ;
- Décision n°2017-125 du 09 novembre 2017 relative à la roue et huile hydraulique pour l'entretien de la balayeuse à la société MATHIEU FAYAT GROUP pour un montant de 3.192,89 € TTC (2.660,74 € HT) ;
- Décision n°2017-126 du 09 novembre 2017 relative à l'acquisition d'un échafaudage pour les

- espaces verts à la société DISPANO pour un montant de 2.460,00 € TTC (2.050,00 € HT) ;
- Décision n°2017-127 du 09 novembre 2017 relative aux petites fournitures pour l'entretien des extincteurs à la société CHRONOFEU pour un montant de 1.916,46 € TTC (1.597,05 € HT) ;
- Décision n°2017-128 du 09 novembre 2017 relative au fleurissement de la rue des Pluviers Dorés à la société RIPAUD PEPINIERES pour un montant de 1.532,63 € TTC (1.393,30 € HT) ;
- Décision n°2017-129 du 09 novembre 2017 relative à la fourniture et pose de panneaux occultants sanitaires de la maternelle à la société ATELIER VINET pour un montant de 3.970,70 € TTC (3.308,92 € HT) ;
- Décision n°2017-130 du 09 novembre 2017 relative à l'achat d'arbres et arbustes pour plantations nouvelles Parc Charier à la société RIPAUD PEPINIERES pour un montant de 1.798,94 € TTC (1.635,40 € HT) ;
- Décision n°2017-131 du 09 novembre 2017 relative à l'achat de plaquettes en peuplier pour le paillage des massifs à la société VERTYS pour un montant de 2.267,10€ TTC (2.061,00 € HT) ;
- Décision n°2017-132 du 9 novembre 2017 relative à l'installation de téléphonie et achat de postes téléphoniques à la sté UGAP pour un montant de 14.686,10€ TTC (12.238,42€ HT) ;
- Décision n°2017-133 du 24 novembre 2017 relative à la mise en place d'un faux plafond à la crèche auprès de la société HP 17 pour un montant de 4.204,80 € TTC (3.504,00 € HT) ;
- Décision n°2017-134 du 24 novembre 2017 relative à l'achat et mise ne place d'un disconnecteur alimentation eau au LTS auprès de la société CEME ATLANTIQUE pour un montant de 1.707,86 € TTC (1.423,22 € HT) ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'ensemble de ces décisions.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, décide :

- de prendre acte de l'ensemble de ces décisions.

Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur TURCOT** pour présenter ce dossier.

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron »,

Vu les articles L. 3132-26 et R. 3132-21 du Code du Travail,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en date du 23 novembre 2017 relative à l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018 ;

Considérant que depuis l'introduction de la loi du 6 août 2015 dite loi « Macron », le nombre maximal de dimanches pouvant bénéficier d'une ouverture exceptionnelle est fixé à 12 ;

Considérant que chaque commune est libre d'en fixer la liste avant le 31 décembre de l'année précédente en tenant compte de ce seuil maximum ;

Considérant que l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit donc faire l'objet d'une concertation préalable auprès :

- Du conseil municipal qui doit rendre un avis simple ;
- De l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

Considérant qu'en présence de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Communauté d'Agglomération de La

Rochelle, des communes d'Angoulins, La Rochelle, Lagord, L'Houmeau et Puilboreau, un consensus s'est dégagé pour fixer le nombre de dérogations à six par an sur l'ensemble du territoire de l'agglomération pour l'année 2018 ;

Considérant qu'en conséquence, il est proposé au conseil municipal de fixer à six le nombre de dimanches travaillés pour l'année 2018 par branches d'activités ;

Considérant que doivent être distingués :

- d'une part, les commerces de détail alimentaire,
- d'autre part, les commerces de détail non alimentaire et autres que l'automobile,
- enfin, les commerces liés à l'automobile ;

Considérant qu'en ce qui concerne les commerces de détail alimentaire, ceux-ci étaient d'ores et déjà autorisés à ouvrir librement le dimanche jusqu'à 13h00 ; que désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches désignés par Monsieur le Maire après avis du conseil municipal ; qu'il est proposé pour l'année 2018 de fixer le calendrier suivant :

- le dimanche 14 janvier 2018 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver)
- le dimanche 1^{er} juillet 2018 (1^{er} dimanche des soldes d'été)
- les dimanches 9, 16, 23 et 30 décembre 2018 (fêtes de fin d'année)

Considérant qu'en ce qui concerne les commerces de détail non alimentaire et autres que l'automobile, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par Monsieur le Maire après avis du conseil municipal ; qu'il est proposé pour l'année 2018 de fixer le calendrier suivant :

- le dimanche 14 janvier 2018 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver)
- le dimanche 1^{er} juillet 2018 (1^{er} dimanche des soldes d'été)
- les dimanches 9, 16, 23 et 30 décembre 2018 (fêtes de fin d'année)

Considérant qu'en ce qui concerne les commerces liés à l'automobile, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par Monsieur le Maire après avis du conseil municipal ; qu'il est proposé pour l'année 2018 de fixer le calendrier suivant :

- le dimanche 21 janvier 2018
- le dimanche 18 mars 2018
- le dimanche 17 juin 2018
- le dimanche 16 septembre 2018
- le dimanche 14 octobre 2018

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plafonnement des ouvertures à six dimanches en 2018 et de donner un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, comme détaillé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur TURCOT : Concernant l'ouverture des commerces le dimanche, vous vous souvenez qu'il y avait 3 catégories de commerces concernés : Les commerces alimentaires, les commerces non-alimentaires autres que l'automobile, et les commerces liés à l'automobile.

Il a été convenu par l'ensemble des communes de la CDA d'essayer de se mettre d'accord sur le nombre de dimanches, de ne pas avoir de positions divergentes notamment pour des raisons de concurrence. Après débats, certains souhaitaient maintenir le nombre de dimanches à 5, comme c'était le cas l'an dernier, d'autres souhaitaient avoir une ouverture beaucoup plus conséquente. Finalement, il y a un compromis qui a été proposé et retenu par les communes qui ont participé à cette réflexion, qui est l'ouverture de 6 dimanches. Le sujet est un petit peu compliqué, car quand les dimanches tombent des jours fériés, il y a un décompte spécifique qui risquait de pénaliser certains commerces. Du coup, nous nous arrêtons à 6 dimanches ; les deux dimanches de soldes, et quatre autres dimanches qui sont indiqués dans la délibération, essentiellement pour le mois de décembre 2018, puisque nous le votons pour un an. Il s'agira des dimanches 9, 16, 23 et 30 décembre 2018, plus les soldes (14 janvier et 1^{er} juillet).

Pour le non alimentaire, 6 dimanches identiques aux précédents.

En revanche, l'automobile fait l'objet d'un traitement à part car il y a eu un accord national entre les constructeurs, le secteur automobile et le ministère, qui souhaite avoir leurs journées spécifiques. Ces journées spécifiques, nous ne les connaissions pas lorsque le document a été imprimé. Elles ont été imprimées depuis. Je propose donc de les intégrer dès maintenant à la délibération, et je vous donne les dates, pour ceux qui veulent acheter une nouvelle voiture prochainement : le 21 janvier, le 18 mars, le 17 juin, le 16 septembre et le 14 octobre.

Je vous propose donc de voter cette délibération, sauf s'il y a des demandes de précisions.

Monsieur le Maire : Oui, Madame DU CHEYRON?

Madame DU CHEYRON : Je voulais juste dire que j'étais contre l'ouverture des commerces le dimanche. Nous sommes vraiment dans une société de consommation qui privilégie cette consommation plutôt qu'une vie familiale, et donc personnellement, je suis contre.

Monsieur TURCOT : C'est une position que je partage en partie, sauf que nous sommes obligés d'appliquer la loi dite "MACRON", qui a donné cette possibilité, et encore une fois, cela a été un compromis. Des communes souhaitaient aller beaucoup plus loin. Nous, nous pensons à peu près ce que vous venez de dire, et nous avons donc limité autant que possible mais sans aller contre la loi.

Monsieur le Maire : Nous sommes également obligés de coller un peu aux autres, dans la mesure où nous n'allons pas pénaliser les commerces de Lagord d'une ouverture sur une autre commune puisqu'il y a un problème de concurrence. Effectivement, je partage aussi l'opinion que vous exprimez, mais il y a un principe de réalité qui veut que nous soyons obligés de le valider. Je vous propose de passer au vote : Qui vote contre? Deux. Qui s'abstient? Pas d'abstention, donc j'imagine que le reste vote pour. Merci beaucoup.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, décide, à 2 voix « Contre » et 26 voix « Pour » :

- **D'approuver le plafonnement des ouvertures à six dimanches en 2018 et de donner un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, comme détaillé ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

FINANCES

Budget primitif 2018

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur TURCOT** pour présenter ce dossier.

Le budget 2018 est construit selon les principes définis dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du conseil municipal du 22 novembre 2017.

Les recettes fiscales, ont été calculées avec une évolution des bases et à taux constant (cf. tableau page 7 du DOB 2018). L'augmentation prévue correspond à la revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales de 1% en vertu du projet de loi de finances 2018.

Pour les dotations, l'Etat ne prévoit pas de baisses de celles-ci, le budget est donc construit avec une recette DGF identique à 2017.

Il est précisé qu'il n'est pas proposé de recourir à l'emprunt ni d'augmenter les taux des taxes ménages dans le budget primitif présenté.

Fonctionnement :

Les charges de fonctionnement augmentent légèrement, mais cette augmentation reste inférieure aux 1.1% de DRF fixés dans le projet de loi de finance 2018.

Ainsi le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'élève à 1 594 732€ contre 1 504 772€ au budget primitif 2017.

Le chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » s'élève à 3 592 240€ contre 3 553 155€ au budget primitif 2017, soit une augmentation de 1.01%.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement, 939 082€ peuvent être consacrés à des opérations d'investissement au niveau du budget primitif.

Investissement :

Le projet de loi de finances 2018, va contraindre l'ensemble des collectivités locales en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le projet politique de la ville, largement décrit dans le DOB 2017 reste pleinement d'actualité. Sa mise en œuvre a nécessité, depuis 2014 des efforts importants en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans remettre en cause la qualité des services à la population la volonté d'animation de la commune les actions de solidarité et le soutien aux associations. Ces efforts ont permis l'autofinancement des opérations réalisées depuis trois ans et la réduction de la dette (inférieure à quatre ans).

Le développement du logement reste une priorité de l'équipe municipale car il y n'a pas assez de logements à loyers abordables ou accessibles aux primo-accédants sur la commune qui doit aussi accueillir des familles jeunes pour la pérennité de ses services « enfance » et des écoles. Cette volonté s'inscrit pleinement dans le cadre du PLH et du futur PLUI.

En 2018, les travaux d'investissement seront les suivants, de l'ordre de 1 500 000€.

- Voirie grands projets : 550 000€
- Jardins partagés : 80 000€
- Acquisition de véhicules et de matériels : 83 000€
- Ecole maternelle, travaux et acquisition d'une classe mobile : 97 000€
- Salle polyvalents : 490 000€
- Epicerie sociale : 30 000€
- Travaux vestiaires Moulin Benoist : 140 000€

D'autre part, les travaux sur les bâtiments communaux doivent se poursuivre durant le mandat pour répondre aux nouvelles normes, dispositions réglementaires et aussi à la demande de certaines associations sportives et autres utilisateurs.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, la vente d'immeubles 500 000€ permettront de financer les dépenses d'investissement du Budget primitif 2018 sans faire appel à l'emprunt.

L'équipe municipale confirme le maintien des taux des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le foncier bâti et taxe foncière sur le non bâti).

Ceci étant entendu, il est rappelé les montants totaux du Budget principal communal 2018 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement dépenses et recettes :	7 191 697 €
Section d'investissement dépenses et recettes :	2 093 440 €
TOTAL :	9 285 137 €

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la proposition du Budget Primitif 2018.

Monsieur TURCOT : Je vous propose de reprendre, pour ceux qui les ont, les tableaux qui résument l'ensemble du budget que nous essayons de rendre le plus lisible possible.

Je proposerais de commencer par les recettes de fonctionnement, car c'est un petit peu ce qui par déductions successives nous emmène à nos possibilités de dépenses.

Nous avons établi un Budget Primitif (BP) 2018 en essayant d'être prudent dans nos prévisions. J'avais déjà expliqué cela au moment du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Nous aurons une augmentation sensible des recettes de fonctionnement, mais c'est une augmentation un petit peu trompeuse car elle est due en partie à une estimation au stade où nous avons fait ce budget, et cela peut évoluer, nous l'acturons alors par la suite dans les documents définitifs, de produits exceptionnels liés aux remboursements pour la salle polyvalente, que nous avons estimés à ce jour à 400 000 euros. Cela fait donc monter un petit peu artificiellement les recettes, même si en face, il y aura des dépenses que nous retrouverons sur la ligne investissement.

Sur les autres produits, les impôts et taxes, nous avons prévu une augmentation.

Ce sont déjà des choses que nous avons un peu inscrites dans le DOB. Je ne fais qu'appliquer à l'exercice 2018 ce que nous avons approuvé collectivement concernant l'exercice pluriannuel.

Lors du DOB, nous avons acté l'hypothèse que les bases d'impositions augmenteraient, notamment grâce aux nouvelles constructions mais pas seulement, auxquelles s'ajouterait une revalorisation de la part de l'Etat de 1% chaque année, en tout cas en 2018, ce qui fait que cela nous conduit à estimer le niveau d'impôt. C'est le calcul qui fait que nous avons des chiffres aussi précis, il est évident que ce ne sont que des estimations, mais il faut bien bâtir notre budget sur la base de ce que nous savons.

Donc 5,3 millions d'impôts et taxes, pas d'évolutions notables des produits des services. Les atténuations de charges, le 013, ce sont les remboursements qui sont liés à l'absence des personnels, en sachant que ce ne sont que les remboursements de longue durée, qui font l'objet de remboursement par l'assurance. Aussi, par prudence, nous avons mis ce chiffre de 68 000 euros.

Au total, un peu plus de 7 millions de recettes, en tenant compte des dotations de l'Etat, que nous avons considérées en légère diminution. Cela ne serait pas lié à la Dotation Globale de Fonctionnement puisque le président s'est engagé à la maintenir, moyennant d'autres efforts que nous avons déjà abordés.

En revanche, il y a d'autres dotations en baisse, notamment en provenance de l'Etat, qui sont les remboursements des dégrèvements de taxe d'habitation : Les chiffres constatés ont été moins élevés que ce que nous avions imaginé il y a un an, donc par prudence, nous avons mis cette année une dotation légèrement en baisse.

Au total, nous aurons 7 191 000 euros de recettes de fonctionnement.

En face, nous avons les dépenses. C'est quelquefois un exercice douloureux pour certains, Madame FIQUET aura peut-être l'occasion d'en reparler tout à l'heure, car si vous vous souvenez, l'Etat nous impose une limitation des dépenses réelles de fonctionnement, et c'est pour cela que nous avons ajouté cette ligne, j'y reviendrai peut-être pour expliquer cette différence. Les dépenses ne doivent pas augmenter de plus de 1%. Nous sommes bons élèves en l'occurrence, car nous sommes à 1,03 donc parfaitement "dans les clous".

Cela a supposé un certain nombre d'efforts sur les charges différentes, sur les charges à caractère général qui augmentent de 1,06. Vous voyez que c'est quand même très faible. Les charges de personnel, nous pensons les stabiliser à 1,01%, vous connaissez le problème à chaque fois de la revalorisation automatique du fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui fait qu'il y a des revalorisations de salaires automatiques. En revanche, la revalorisation supplémentaire qui devait concerner les catégories C dans le cadre d'une réforme globale de leurs rémunérations, a été repoussée à 2019. Nous pouvons le regretter pour les personnes qui ont un petit salaire, mais dans l'immédiat, cela fait des charges en moins pour les communes. Le seul poste qui augmente de façon un peu significative, même si son poids est tout à fait relatif, qui est douloureux parce que symbolique, c'est ce que l'on appelle les "Atténuations de produits", le chapitre 14. Je dis cela parce qu'il est en augmentation suite à la sous-estimation de notre part de la pénalité liée au manque de logements sociaux de Lagord. Nous avons compté 106 000 lors du BP 2017, en réalité c'est beaucoup plus. Il s'y ajoute une contribution au fond de péréquation intercommunal, les communes dites "riches" donnant aux communes qui le sont un peu moins. Tout cela fait qu'au total, nous avons été obligés d'augmenter ce poste-ci pour être réaliste.

A contrario, d'autres charges baissent un peu. Ainsi, les charges de gestion courante, notamment liées à la contribution à l'école Fénelon, et surtout la contribution pour les enfants qui vont à l'école à La Rochelle. Le nombre d'enfants allant à La Rochelle a diminué, à cause de la forte attractivité des écoles de Lagord, peut-être les tarifs de la cantine, je ne sais pas. En tout cas, il y a moins d'enfants allant à La Rochelle. Du coup, notre contribution diminue.

Au total, cet exercice nous permet, sur les 6 200 000 euros que nous avons en dépenses de fonctionnement, nous avons 939 000 euros de surplus. C'est notre épargne, cela rejoint ce qui est appelé capacité d'autofinancement, nous l'avons de côté, et nous pouvons investir.

Je vous propose de passer sur la page suivante pour voir les recettes d'investissement.

Nous venons de voir qu'il y avait 939 000 d'excédent de fonctionnement que nous mettons immédiatement sur l'investissement. C'est la ligne verte où l'on retrouve les 939 000,82 euros. A cela s'ajoute des dotations, notamment le FC TVA, des subventions d'investissement que l'on attend de la communauté d'agglomération pour l'opération du stade du Moulin Benoit (la CDA nous verserait 150 000, c'est un fusil à un coup mais encore faut-il le tirer!).

Au total, avec les produits de cessions d'immobilisations (les terrains que nous allons vendre cette année) toujours dans le cadre de la grosse opération centre-bourg que nous sommes en train d'engager, estimée à 150 000 euros. Nous avons donc au total 2 millions de possibilité d'investissement sans emprunt. Vous vous souvenez qu'au moment du DOB, nous avons dit qu'à priori, nous n'emprunterions pas, tout du moins pas tout de suite sauf si les événements nous y contraignaient. Dans la mesure où les projets vont monter en puissance en 2019, enfin les projets qui nécessitent de l'emprunt, celui-ci serait plutôt à l'horizon 2019. Nous n'avons pas de nouvel emprunt, mais nous en avons un qu'il faut rembourser.

Nous avons donc 2 millions de disponible pour l'investissement, mais sur cette somme, si nous regardons le tableau qui est au-dessus, tout en bas de ce dernier, nous verrons que nous avons 470 000 d'emprunt à rembourser, 500 000 si j'arrondis, nous pouvons investir à hauteur de 1 500 000 euros. Compte-tenu de notre épargne (900 000), compte-tenu de nos autres recettes d'investissement (1 000 000), moins l'emprunt que nous devons rembourser (500 000), reste donc 1,5 millions à disposition.

Pour l'essentiel, nous avons un budget voirie relativement conséquent. C'est un gros chiffre mais la voirie coûte très cher. 550 000 sur la voirie, nous allons vite pouvoir les employer sur la rue du Moulin Benoit et sur la rue des Cerisiers. Vous vous rappelez que dans le DOB, nous avons dit que c'était un axe structurant et surtout très circulé. Tous les lagordais, à un moment ou un autre, passent par là. Il y avait donc eu un consensus de la commission Urbanisme-Voirie pour dire que c'était une rue qu'il fallait traiter assez rapidement. 120 000 ne permet pas de traiter la rue des Cerisiers, loin de là. Au total, il y en a pour plus de 2 000 000 pour faire l'ensemble de la rue. Nous ne ferons donc pas l'ensemble de la rue, il faudra en faire une partie significative, et les 120 000 euros, c'est pour initier cette opération.

Au total, sur la voirie, nous serions à 600 ou 700 000, car s'y ajoute un certain nombre de travaux courants : les écluses, la signalisation. Ces travaux courants s'ajoutent donc aux 550 000 pour la voirie.

Je ne vais pas décrire l'ensemble des opérations, vous les avez, et nous pourrons répondre aux questions ensuite si vous en avez, mais il y a une autre opération, les "Jardins Partagés", sur laquelle nous mettrons 80 000 euros.

« Modernisation du parc automobile » : Nous renouvelons le parc de véhicules qui à terme nous permet de faire des économies car ce sont évidemment des véhicules plus performants. Cette année, nous avons acheté un véhicule avec une nacelle. L'an prochain, nous continuerons de renouveler le parc de véhicules.

Petite ligne en italique dans la rubrique "Services Généraux" : Tablettes conseil municipal. C'est ce dont parlait Serge tout à l'heure pour laquelle il a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt, avec un montant total de 30 000 pour l'équipement de la mairie.

"Les écoles" : C'est un sujet emblématique également. Sur le BP, nous mettons le paquet sur l'école maternelle, avec un sujet qui est un petit peu récurrent, une demande des enseignants pour que cela soit fait, il faut donc vraiment le faire, et nous l'avons donc inscrit dès le budget primitif, ce sont les fameux bow windows. Ce sont des fenêtres un peu particulières avec une avancée, les techniciens pourront expliquer ce dont il s'agit. En tout cas, cette opération bow windows est indispensable, les fenêtres de l'école maternelle ne peuvent pas rester ainsi. C'est un montant qui n'est pas négligeable puisque c'est à hauteur de 85 000 euros, auxquels s'ajouterait pour l'école maternelle 12 000 euros d'informatique.

"Médiathèque" : Des investissements raisonnables.

Pour la crèche également.

Pour l'épicerie sociale, 30 000, cela coûtera bien plus que cela, mais c'est pour engager et acter la volonté de réaliser cette opération.

"Stade du Moulin Benoit" : Montant beaucoup plus important pour lequel nous avons budgété 140 000 euros pour le stade, et enfin la salle polyvalente. Nous n'avons pas toutes les informations et là aussi, nous sommes prudents, nous avons mis 490 000 et non 500 000 pour montrer notre souci d'économies, nous verrons le coût effectif.

Un petit point, mais vous le savez, c'est ce que nous faisons au stade du budget primitif, avec nos 1,5 millions disponibles. Lorsque nous allons clore l'exercice 2017, ce que nous ne sommes pas encore en état de faire maintenant mais à Lagord, nous votons le budget assez tôt donc nous n'avons pas encore tous les éléments, et ce n'est qu'après que nous constaterons le résultat, il y aura un excédent qui pourra abonder un budget supplémentaire. Autrement dit, il y a un certain nombre d'opérations que nous avons tous en tête, et pour lesquelles nous avons déjà inscrit un certain nombre de choses. Dans les chiffres du DOB, c'était évidemment en intégrant le budget supplémentaire, et au moment de ce budget supplémentaire, pour un certain nombre d'opérations, il est évident que nous serons amenés à ajouter sur la voirie, sur le stade, sur l'école primaire dont ce sera le tour au

moment du budget supplémentaire, sur un certain nombre d'équipements, mais tout cela, nous le ferons lorsque nous connaîtrons exactement le montant dont nous disposerons à ce moment-là.

Monsieur le Maire : Merci, monsieur TURCOT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? Monsieur LE HENAFF, je vous en prie.

Monsieur LE HENAFF : Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons donné un avis favorable aux orientations budgétaires au conseil précédent. Le budget 2018 est cohérent avec ces orientations. Cependant, nous n'avons pas eu cette fois-ci, comme l'an dernier, une décomposition plus détaillée et plus fine du budget, notamment par chapitres. Nous sont présentés des agrégats mais nous n'avons pas le détail comme nous l'avions l'an dernier dans un document plus complet.

Monsieur TURCOT : A priori, pour moi, sauf erreur ou oubli, la maquette, ce que vous appelez le document détaillé, qui donne l'ensemble du détail des articles, était jointe.

Monsieur LE HENAFF : Non.

Monsieur TURCOT : La maquette a été transmise lorsque nous avons fait la convocation pour la commission des finances, et nous ne l'avons pas rejointe, mais tout le conseil l'a eu, puisqu'il s'agissait d'une commission des finances élargie.

Monsieur LE HENAFF : Il est quand même dommage que pour le conseil municipal, nous n'ayons pas ce document. Par ailleurs, je n'ai pas pu assister à cette commission car nous avons en même temps un conseil communautaire.

Monsieur le Maire : Oui, mais excusez-moi mais il me semble, avec les informations que j'ai, que les documents qui ont été envoyés à la commission des finances l'ont été préalablement, donc vous en avez disposé de toute façon. Ce n'est pas parce que vous étiez présent ou non.

Monsieur LE HENAFF : Oui. Je trouve cependant que pour le conseil ici présent, nous aurions dû avoir encore ces documents!

Monsieur le Maire : Nous sommes d'accord.

Monsieur TURCOT : Ces documents, adressés par mail, n'ont pas été remis sur table.

Monsieur LE HENAFF : ... Et qui auraient dû être dans le dossier papier puisque nous ne sommes pas encore dans la dématérialisation.

Donc je prends acte que c'était dans les mails précédents, mais pour le conseil municipal lui-même, nous n'avons pas les documents qui nous permettent de juger précisément de ce budget.

Néanmoins, nous pouvons porter quelques appréciations sur celui-ci.

Les charges de fonctionnement évoluent, comme vous l'avez dit, de l'ordre de 1%, et respectent ainsi les limites fixées par le gouvernement, mais nous aurions aimé savoir quel était l'impact de la mutualisation des services au niveau de l'ensemble des collectivités, et particulièrement de la CDA, et quel pouvait être l'impact de cette mutualisation sur les charges de la commune.

Pour les recettes fiscales, nous notons le maintien des taux, avec l'augmentation des bases de 1% et le maintien de la DGF, les recettes de fonctionnement hors produits exceptionnels augmentent de 6,6%. Nous avons donc quand même des interrogations, et peut-être que le document plus détaillé l'expliquerait. Ainsi les impôts et taxes, qui étaient au budget primitif 2017 de 4,8 millions, passent en 2018 à 5,3 millions d'euros.

Monsieur TURCOT : Sur ce point, si vous vous rappelez au moment du DOB, vous étiez là et cela avait été expliqué à ce moment, cela reprend les éléments qui avaient été indiqués pour le DOB, une augmentation des bases, et je ne parle pas des 1%, liés aux produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière respectivement de 100 et 150 000 euros, compte-tenu des nouvelles constructions qui sont intervenues sur Lagord. Nous avons expliqué cela au moment du DOB, ce qui entraînait chaque année une augmentation assez sensible du produit fiscal, auquel s'ajoute les 1% octroyés par l'Etat.

Monsieur LE HENAFF : Oui, mais dans la présentation d'un budget, nous aimons bien quand même avoir la reprise de certains éléments et de certaines explications. Je note qu'il fallait regarder le dossier.....

Monsieur TURCOT : Non, non. Il ne fallait pas regarder mais juste être là, à la séance ou vous étiez....

Monsieur le Maire : Même pas! Il a été envoyé à la commission des finances élargie et la commission des finances élargie, c'est l'ensemble du conseil municipal, donc vous l'avez reçu préalablement le 08 décembre. Effectivement, il aurait dû être également joint à l'envoi du conseil municipal.

Monsieur LE HENAFF : ... Pour avoir un dossier complet pour le conseil municipal.

Monsieur TURCOT : Je tiens quand même à souligner que cette explication que vous réclamez a été donnée au moment du débat d'orientations budgétaires au moment où le DOB a été présenté, avec les évolutions successives des produits. J'aurais en effet pu le redire.

Monsieur LE HENAFF : Donc la Capacité d'Autofinancement, comme vous l'avez indiqué, est améliorée à hauteur de 800 000 euros, hors les produits exceptionnels de 400 000 euros. Nous notons que l'assurance ne sera peut-être que de 300 000 euros d'après ce que nous a dit monsieur COMTE....

Monsieur TURCOT : Oui, mais à contrario, cela voudrait dire que nous dépensons moins. Donc In Fine, cela serait encore mieux, parce que sur les dépenses d'investissement, au lieu des 490 000 euros, je ne devrais donc mettre seulement 390 000. L'assurance rembourse 80% des dépenses.

Monsieur LE HENAFF : Les 490 000 que vous avez évoqués sont-ils l'estimation du coût des travaux à partir des premiers devis qui ont été faits ?

Monsieur TURCOT : Oui, c'est une estimation à hauteur de 500 000 sur la base des entreprises qui ont été consultées.

Monsieur LE HENAFF : Pour les investissements, nous avons compris que c'est une première étape qui nous est présentée ici dans le budget primitif et qu'il faudra attendre le budget supplémentaire pour avoir une idée de tous les investissements programmés pour 2018. Pour les 1,5 millions d'investissements prévus nous notons qu'il n'y a pas besoin d'emprunt, mais ce sont des travaux quasi-obligatoires comme pour la salle polyvalente, ou la rénovation des vestiaires du stade de football, ou les travaux de la voirie du Moulin Benoit, ou l'amorce des travaux de rue des Cerisiers. Concernant la rue du Moulin Benoit, il est vrai que cette rue a été fortement dégradée suite aux travaux de construction du lotissement Bouygues.

Monsieur le Maire : Elle l'était déjà avant les travaux mais elle l'a été encore plus.

Monsieur LE HENAFF : Elle était dégradée comme beaucoup de rues sur Lagord, mais elle l'a été plus fortement avec les travaux de Bouygues. Nous retournerons-nous pour avoir une contribution de Bouygues pour les dégradations supplémentaires qu'il a occasionnées car ce ne sont plus des nids de poules, ce sont des mares à poules?

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas encore fait la réception des travaux, nous n'avons pas l'état d'avant, l'état d'après, pour faire la comparaison. Je ne sais pas s'il y a eu un état initial, je me tourne vers monsieur BRIOT. Oui, il y a eu un constat d'huissier, donc nous attendons l'état contradictoire, et effectivement, en cas de dégradations avérées du fait des travaux, cela pourrait être imputé.

Monsieur LE HENAFF : Je suis bien d'accord que la voirie n'était pas en parfait état avant, mais il faut reconnaître que maintenant, elle est fortement dégradée.

Pour ce budget, je renouvelle notre remarque de fond, à savoir que même si nous l'avions par mail avant la commission des finances élargie, nous n'avons pas aujourd'hui les détails du budget. Et il peut y avoir parfois des modifications par rapport au DOB. Nous n'avons pas pour le conseil municipal les documents complets. Donc, et même s'il y a des points positifs dans ce budget, qui sont la maîtrise des dépenses, la stabilité des taux, l'absence d'emprunts dans un premier temps qui alourdiraient les charges, nous voterons contre ce budget.

Monsieur le Maire : Bon. Je voudrais ajouter une petite précision. Vous avez parlé de schéma de mutualisation, et effectivement vous savez que nous avons eu un débat en conseil communautaire à ce propos. Vous savez que le schéma de mutualisation est assez pauvre, en effet, peu utile et peu exploitable pour l'instant pour une commune comme la nôtre qui dispose d'un certain nombre de services dont les petites communes ne bénéficient pas, mais je rappelle aussi que la mutualisation, ce n'est pas gratuit, c'est un service que vous payez. Si la communauté d'agglomération fait un service pour vous, il y a une compensation financière. Il sera intéressant de faire un bilan l'année prochaine, au moment du vote du BP pour voir si cela a eu un impact particulier, mais c'est vrai que c'est un domaine qui demande à être creusé et approfondi, surtout que nous avons eu des transferts de compétences cette année, plutôt sur les projets urbains, et qui ont entraîné des flux financiers vers la communauté d'agglomération. Je pense que c'est une réflexion intéressante et il faut que nous creusions ce sujet-là.

Monsieur TURCOT : ... Mais difficile à évaluer en termes d'impacts financiers à ce stade. Juste pour le plaisir, je suis un peu surpris de votre vote contre après un avis favorable au DOB. Nous ne faisons que nous inscrire dans le DOB. Est-ce parce que vous regrettez votre avis favorable et pour compenser, trouver un équilibre? Je suis un peu étonné.

Monsieur LE HENAFF : Clairement, le DOB est sur les trois années qui viennent. Il y a une volonté très nette de la commune de maîtriser ses dépenses, et c'est un point positif, et de maintenir une CAF conséquente. Ici, ce que nous regrettons, même si vous nous indiquez que nous avons le document sur Internet, c'est de ne pas avoir eu le document pour ce conseil, permettant d'avoir des éléments suffisants pour éclairer notre vote.

Monsieur TURCOT : C'est donc pour cela que vous préférez voter contre!

Monsieur le Maire : Je me permets donc de noter que vous avez voté favorablement le DOB, donc, comme vous le dites vous-même, pour le futur de Lagord, vous êtes assez favorable à ce qui est fait mais que vous mettez un bémol sur l'année 2018. C'est à peu près cela?

Bien. Je vous propose de passer au vote :

Qui vote contre? Qui s'abstient? Personne ne s'abstient? Qui vote pour?

Il y a donc 5 votes contre, et tout le reste vote pour.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, décide, à 5 voix « Contre » et 23 voix « Pour » :

- *De voter le budget primitif 2018.*

ENFANCE - JEUNESSE

Participation à l'achat de fournitures scolaires pour les écoles publiques de Lagord

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame FIQUET** pour présenter ce dossier.

Vu l'article L. 2121-29 Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 décembre 2017,

Considérant que chaque année la commune de LAGORD participe financièrement à l'achat de fournitures scolaires pour les écoles publiques de la commune ;

Considérant que depuis 2015, les montants attribués étaient ceux définis ci-dessous ; que la participation de la commune à l'achat de fournitures scolaires était restée inchangée depuis cette date alors que la dotation globale de fonctionnement de Lagord a, dans le même temps, considérablement baissé ;

Considérant la nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement de la commune,

Considérant qu'à compter de l'année 2018, à l'instar des autres services de la collectivité, il est proposé de réduire de 5% le montant de la participation de la commune à l'achat des fournitures scolaires des écoles publiques du Treuil des Filles comme indiqué dans le tableau suivant :

	Année 2015	Année 2018
Montant par classe	74.05€	70.34€
Montant par élève	37.95€	36.05€

Pour l'ensemble de ces raisons, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Fixer pour l'année 2018 le montant des crédits des fournitures scolaires alloués aux écoles publiques de la commune de LAGORD tel que défini ci-dessus ;
- Dire que ces crédits seront inscrits au budget 2018.

Madame FIQUET : Nous proposons une diminution de 5% des montants attribués aux écoles publiques pour la ligne "Fournitures scolaires" sur le budget 2018. Cela correspond à la nécessité de contrôler les dépenses de fonctionnement de la commune comme vient de l'exposer Monsieur TURCOT dans sa présentation du budget.

Il faut cependant relativiser, car il s'agit plutôt d'une reventilation de crédits. Il faut considérer que les méthodes pédagogiques ont évolué ces dernières années, et s'orientent de plus en plus vers des ressources numériques, ce qui diminue les besoins en fournitures classiques.

Si nous prenons de manière plus large, le budget que nous consacrons à la pédagogie sur le temps scolaire est en augmentation régulière depuis plusieurs années. Nous ne prenons en compte ni l'entretien des locaux, ni les travaux, ni les charges de personnel, ni les moyens administratifs, ni le matériel tel que des photocopieurs, ni le secteur périscolaire cantine et accueil.

Ce budget a considérablement augmenté sur deux volets :

Le premier, ce sont les ressources numériques. Ces dernières années, le numérique a pris une part de plus en plus importante à l'école, entre classe mobile, tableau blanc interactif, vidéoprojecteurs, tablettes. Selon les années, le budget varie de 15 à 20 000 euros. Alors que ce volet ne concernait jusque-là que très peu l'école maternelle, il s'installe aujourd'hui plus sérieusement puisque vous avez une ligne de 12 000 euros dans le budget primitif pour l'école maternelle, pour une classe mobile.

Le second volet, qui non seulement a augmenté, mais qui n'existait pas et que nous avons créé, c'est le soutien aux projets pédagogiques. Avant notre arrivée, chaque projet devait faire l'objet d'une demande de la part des écoles, des négociations, voir ce que nous avions dans le tiroir, et voir si nous pouvions donner un avis favorable ou pas à ce projet. Cette enveloppe a été créée en 2015, les enseignants connaissent le droit de tirage dont ils disposent et peuvent ainsi programmer leurs activités dès le début de l'année scolaire. Cela concerne tous les projets, les projets sportifs tels que la voile, le vélo ou le tennis, des projets culturels avec des sorties à la Coursive, dans les musées et des visites de site, des projets artistiques, nous avons participé deux fois au parcours organisé par le service culturel de La Rochelle. Cela concerne également des sorties comme celle à l'île d'Aix que l'école maternelle a réalisé deux fois, et également des projets citoyens.

Si nous considérons le budget par enfant, hors informatique, uniquement pédagogique, il passe de 110,59 euros en 2015 à 113,98 euros en 2018 pour l'école élémentaire, et de 81,30 euros en 2015 à 84,78 euros en 2018 pour l'école maternelle.

Ce sont des montants significatifs, qui se trouvent plutôt dans le haut de la fourchette des communes sur cette ligne, et les enseignants nous le disent régulièrement. Ils sont plutôt gâtés.

Monsieur le Maire : Monsieur Le HENAFF, vous voulez intervenir?

Monsieur LE HENAFF : Oui. D'une part, vous donnez des explications complémentaires que nous n'avions pas dans notre dossier. Il faut bien reconnaître que tel que c'était présenté, nous ne pouvions qu'être en désaccord avec cette diminution de ce qui était donné aux écoles publiques, à la fois pour le montant par classe que le montant par élève.

Les explications que vous nous donnez éclairent cette décision. Nous ne pouvons que regretter encore que nous n'ayons pas eu ces informations dans le document qui nous est fourni.

Madame FIQUET : J'en garde un peu pour l'exposé oral!

Monsieur LE HENAFF : Oui, mais nous, nous étions prêts à voter contre cette délibération alors qu'avec les explications que vous donnez, qui justifient finalement cette baisse sur les fournitures scolaires, sachant que par ailleurs, elle est abondée par certaines demandes des écoles.

Juste une précision : dans le mandat précédent, nous donnions pour les sorties scolaires 10 euros par enfant, en plus des projets. Il y avait donc quand même, pas uniquement pour les projets, une subvention donnée pour les sorties scolaires.

Madame FIQUET : Les 10 euros sont maintenus, mais je sais que la première année, face aux demandes des écoles, nous avons dû chercher où prendre le financement pour soutenir les projets parce qu'il n'y avait aucune ligne identifiée.

Il y a maintenant des lignes identifiées, dont le montant est connu des directrices, et elles gèrent ce budget, qui est un droit de tirage budgété par la mairie, dans le cadre de ce qui est autorisé sur les projets pédagogiques.

Monsieur LE HENAFF : Je notais simplement, qu'indépendamment

Madame FIQUET : ... Mais c'était compliqué!

Monsieur LE HENAFF : ... Mais c'était compliqué, je le reconnais, mais il y avait quand même ces 10 euros par enfant, et c'était les enseignants qui décidaient de leurs affectations. Pour des projets comme la voile, il y avait une demande particulière.

Monsieur le Maire : Bien. Je vous propose, après ces explications fournies de Madame FIQUET, de passer au vote :

Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui est pour?

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de :

- Fixer pour l'année 2018 le montant des crédits des fournitures scolaires alloués aux écoles publiques de la commune de LAGORD tel que défini ci-dessus ;
- Dire que ces crédits seront inscrits au budget 2018.

Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018

Monsieur le Maire : La délibération suivante est extrêmement importante puisqu'elle concerne les rythmes scolaires. C'est madame FIQUET qui va l'exposer, bien entendu. Pour autant, elle aurait pu faire simplement l'objet d'une information au conseil municipal, mais j'ai souhaité qu'elle fasse l'objet d'une délibération avec un vote parce qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important, presque sociétal, et c'est pour cela que nous allons vous présenter une délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame FIQUET** pour présenter ce dossier.

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu le résultat de la consultation faite auprès des parents d'élèves et des enseignants en novembre 2017

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école maternelle du Treuil des Filles en date du 19 décembre 2017 pour un maintien de la semaine de 4 jours de temps scolaire ;

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école élémentaire du Treuil des Filles en date du 19 décembre 2017 pour un maintien de la semaine de 4 jours de temps scolaire ;

Considérant que pour l'intérêt des enfants, des fratries et pour une meilleure organisation des parents, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre les deux écoles.

Pour toutes ces raisons, il convient d'harmoniser les horaires des deux écoles de la commune et revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de septembre 2018.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée scolaire 2018
- De mener une réflexion, en concertation avec le Centre Socio culturel, pour proposer un accueil pour les enfants le mercredi matin comme c'était le cas avant la réforme de 2013.
- De proposer à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

Ecole maternelle :

Lundi mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Ecole primaire :

Lundi mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Madame FIQUET : Même si c'est un sujet qui a fait l'objet de pas mal d'articles, de commentaires depuis un certain temps, je vais faire un tout petit historique sur Lagord.

Il y a eu tout d'abord un décret publié le 28 juin 2017 qui propose un assouplissement des dérogations aux rythmes scolaires officiels, qui est organisé sur 9 demi-journées et 5 jours d'école. C'est toujours le rythme de base. Ce décret prévoit que l'organisation de la semaine doit faire l'objet d'un consensus entre les écoles et la commune.

Le passage à 4 jours d'école, bien qu'il ait été voté dans nos deux écoles, les deux conseils d'école en juin, avant la parution du décret, ne nous paraissait pas pouvoir être mis en place pour la rentrée 2017. En effet, un changement de cette nature se prépare dans les familles, se prépare dans les services municipaux, et dans les associations qui accueillent des enfants. A ce moment-là en juin, la mairie ne s'est pas positionnée sur le sujet car elle souhaitait consulter les acteurs.

Nous avons donc élaboré des questionnaires diffusés en novembre à destination des familles et des enseignants. Les questions posées portaient évidemment sur le passage ou non à 4 jours d'école, mais concernaient également un bilan du volet périscolaire en vue de la préparation de notre prochain projet éducatif local que nous allons entamer dès le début 2018.

Début novembre, nous recevons une circulaire de l'inspection académique, de la DSDEN, qui demande aux communes, s'il y a changement de rythme scolaire, de leur faire parvenir la demande avant le 19 janvier 2018, avec avis des conseils d'écoles. Ce document doit présenter un projet éducatif qui justifie la demande de dérogation, les horaires de classe et l'organisation des activités pédagogiques complémentaires qui sont assurées par les enseignants. Ce délai raccourci, nous pensions prendre un peu plus de temps pour travailler le sujet, nous a obligé à accélérer la conduite du dossier.

Sur la consultation qui a été organisée en novembre, les résultats sont les suivants : Pour les 21 enseignants des 2 écoles, 12 se sont exprimés, et 11 se déclarent favorables à la semaine de 4 jours, et une seule au maintien du fonctionnement actuel. Nous considérons donc que 92% des enseignants qui se sont exprimés sont favorables à la semaine de 4 jours, et si nous prenons l'ensemble des 21 enseignants, 52% se sont exprimés sur la semaine de 4 jours. Il y a donc une majorité absolue pour la semaine des 4 jours.

Pour les parents, cela a été un petit peu compliqué. Nous avons reçu 172 réponses, ne représentant au maximum que 151 familles puisque plusieurs réponses étaient autorisées pour les familles qui avaient plusieurs enfants scolarisés.

Cela correspond donc à un taux de réponse de 42%, si nous comptons les réponses multiples ou de 39% par rapport à un foyer familial.

Dans ce que nous avons reçu, les familles choisissent à 51% le maintien de la semaine de 5 jours. Nous nous sommes donc retrouvés face à des réponses différentes dans les deux groupes. Une réunion de restitution a été organisée le 4 décembre, mais a réuni trop peu de participants pour que nous puissions arrêter quelque chose.

La mairie devait donc se déterminer. Nous avons considéré un certain nombre d'éléments qui nous ont fait nous positionner sur l'organisation de la semaine de 4 jours, tout d'abord la prise en compte des conseils d'écoles de juin, qui donnaient une orientation même s'ils n'étaient pas valables puisque votés avant la parution du texte, ensuite les réponses aux questionnaires des enseignants en novembre qui ont très nettement marqué leur préférence pour les 4 jours d'école. Nous avons regardé ce qui se passait autour de nous, dans les communes voisines, et nous nous sommes rendus compte que la majeure partie des communes voisines dont La Rochelle, se positionnent sur les 4 jours. Il y a eu ces jours-ci plusieurs articles dans Sud-Ouest à ce sujet. D'après ce que j'ai entendu hier en conseil d'école, près de 90% des communes se dirigeraient vers les 4 jours.

Monsieur le Maire : A ma connaissance, celles qui resteraient à 4 jours et demi seraient Châtelailлон, Angoulins, Aytré, Saint-Vivien, et il resterait le cas de Périgny qui s'apprêtait à demander 4 jours pour l'école maternelle et 4 jours et demi pour l'école élémentaire, mais cette demande ne sera certainement pas recevable puisqu'il est demandé d'harmoniser. Toutes les autres, c'est-à-dire La Rochelle, L'Houmeau, Nieul, Saint-Xandre, Puilboreau, Marsilly, toutes les communes qui nous entourent, et notamment la ville-centre, se positionnent pour les 4 jours.

Madame FIQUET :

Alors bien sûr, nous pouvons imaginer que les associations qui accueillent les enfants vont s'organiser autour de ce rythme qui est majoritaire dans la communauté d'agglomération.

Autre élément qui nous a fait nous décider en ce sens, ce sont les informations qui nous sont parvenues de la DSDEN. En cas de désaccord, si les écoles sont pour les 4 jours et que la commune dit non et veut rester à la semaine des 4 jours et demi, la demande remonte en l'état auprès de l'inspection académique, et c'est l'inspecteur académique qui tranchera, en tenant compte d'après ce qu'on nous a dit, d'une certaine cohérence territoriale.

D'autre part, si nous ne nous étions pas positionnés sur cette semaine de 4 jours, nous n'aurions pas demandé la réunion des conseils d'écoles, et cela n'aurait pas été traité, et nous serions restés à 4 jours et demi mais sans aucun débat, sans aucune concertation.

Pour relativiser un petit peu les résultats très tangents des parents puisque nous sommes à peu près à 50-50, il est vrai que le mode de consultation, qui était un questionnaire en ligne, ne permet pas de garantir complètement la qualité des répondants, que la possibilité des réponses multiples qui sont éventuellement

anonymes, ne permet pas de cibler exactement les réponses, que finalement sur 39% des répondants, la moitié, soit 20% des parents qui se sont exprimés dans chacun des choix. Cela ne nous a donc pas paru particulièrement significatif. Ce qui était aussi étonnant dans ces résultats, c'est lorsque nous regardons les résultats de la consultation qui a été faite dans les autres communes, car elles ont toutes procédé de la même manière, dans l'immense majorité, les parents se déclarent très majoritairement pour le retour à 4 jours (par exemple 65% à La Rochelle).

Le dernier élément, c'est le vote des conseils d'écoles. Ils se sont réunis hier, et cela a donné les résultats suivants :

- Pour l'école maternelle : 10 voix pour les 4 jours d'école, 3 voix pour le maintien des 4 jours et demi.
- Pour l'école élémentaire : 12 voix pour les 4 jours, 5 voix pour le maintien des 4 jours et demi, et 2 abstentions.

Les deux conseils ont donc voté majoritairement pour le passage à la semaine scolaire de quatre jours.

L'autre point qui devait être arrêté était les horaires de classe, qui doivent être identiques pour les deux écoles. Les votes ont donné majoritairement, à 18 voix contre 9, le projet suivant : 8h30 à 11h45, et 13h45 à 16h30. La seconde proposition concernait de glissement d'1/4 d'heure de la pause méridienne. Ce sont donc ces horaires qui seront retenus.

Nous demandons donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition du passage de la semaine scolaire à 4 jours, sachant que cela entraînera la disparition des temps d'activités périscolaires, mais que nous poursuivrons la réflexion dès la rentrée de janvier sur ce que nous proposerons sur les mercredis matins en vue de modérer l'impact financier que cela pourrait procurer aux familles concernées.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Madame FIQUET.

Je dois ajouter que depuis que nous connaissons cette nouvelle donne, j'avais demandé et beaucoup insisté au bureau communautaire, voire en conseil communautaire, pour qu'il y ait une position harmonisée de l'agglomération sur ce sujet. Cela me paraissait indispensable tant du point de vue du transport que pour les activités sportives, culturelles, associatives. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Même une commune comme Marsilly avait pris les devants en votant au mois de juin le passage immédiat pour la rentrée 2017.

Pour autant, le fait d'avoir une très forte majorité de communes qui se positionnent actuellement sur 4 jours, et le fait que notamment la ville-centre, qui cumule un certain nombre d'activités sportives, culturelles, le conservatoire, le rugby, le football et tant d'autres, se positionne sur 4 jours, va certainement modifier les activités de ces clubs et associations, et aurait pu priver un certain nombre de jeunes lagordais de pouvoir accéder à ces formations.

Dernier élément, c'est que nous n'avons pas encore eu les pièces complémentaires mais que vraisemblablement la persistance des TAPS risquait de ne plus être financée par l'Etat, nous n'en avons pas encore la certitude, mais c'est une probabilité.

Cela nous a amené à proposer un vote d'une semaine à 4 jours, même si je sais que parmi certains d'entre nous, nous puissions regretter que l'expérience des 4 jours et demi, des temps d'activités périscolaires n'ait pas fait l'objet d'un bilan, n'ait pas été poursuivie de telle manière que nous puissions en tirer vraiment une idée, puisque cela ne fait que 3 ans, voire 4 ans à Lagord, que cela a été installé.

Souhaitez-vous intervenir, les uns ou les autres? Madame DU CHEYRON?

Madame DU CHEYRON : Je regrette que l'on revienne à la semaine des 4 jours, excepté pour l'école maternelle. Nous savons que dans les pays Anglo-Saxons, les journées des enfants sont beaucoup plus allégées sur le temps d'apprentissage, étalées sur la semaine, les enfants apprennent mieux et sont moins fatigués.

Je crois qu'ici, nous revenons à 4 jours pour faire plaisir peut-être à quelques adultes mais certainement pas pour le bien-être des enfants et c'est dommage.

Monsieur le Maire : Je partage pleinement votre avis. Nous ne sommes pas certains que ce soit l'intérêt de l'enfant qui a primé dans ce choix. D'autres conseillers municipaux souhaitent-ils intervenir sur le sujet? Non?

Je vous propose de passer au vote :

Qui vote contre le passage à la semaine des 4 jours? 6 contre. Qui s'abstient? Qui est pour?

Merci beaucoup.

L'avis qui sera transmis à l'académie, ce sera un vote du conseil favorable au passage aux 4 jours, ce qui ne nous dispense pas d'avoir une réflexion que nous allons commencer d'emblée, pour que l'impact financier pour les familles de garderie du mercredi matin au centre socioculturel, soit largement atténué, et c'est ce que j'ai dit aux parents d'élèves hier soir, lors du conseil des écoles. Merci beaucoup.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, décide, à 6 voix « Contre » et 22 voix « Pour » :

- **D'approuver le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée scolaire 2018**
- **De mener une réflexion, en concertation avec le Centre Socio culturel, pour proposer un accueil pour les enfants le mercredi matin comme c'était le cas avant la réforme de 2013.**
- **De proposer à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :**

Ecole maternelle :

Lundi mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Ecole primaire :

Lundi mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

RESSOURCES HUMAINES

Financement d'un appareil auditif pour un agent du service Petite Enfance

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur COMTE** pour présenter ce dossier.

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et notamment l'article 3 sur les actions qui peuvent faire l'objet de financement par le fonds,

Vu les avis de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Charente-Maritime des 28 avril et 2 mai 2017,

Vu l'avis favorable à l'appareillage auditif bilatéral du médecin de prévention en date du 18 mai 2017,

Vu la notification reçue le 31 octobre 2017 du FIPHFP pour accord et paiement partiel de l'aide au financement de prothèses auditives,

Considérant que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique ;

Considérant que le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;

Considérant qu'à la suite de l'avis du médecin de la médecine préventive et pour le maintien dans son emploi, un agent du service Petite Enfance doit être équipé d'appareils auditifs ; que conformément à la procédure du FIPHFP, l'agent a produit une facture acquittée ; qu'après déduction des différents remboursements (tiers-payant), il reste à la charge de l'agent la somme de 1.999,44 € ;

Considérant qu'une demande d'aide a été faite auprès du FIPHFP afin d'assurer le financement de ce montant ; que la collectivité a reçu le 31 octobre 2017 la notification de l'accord partiel pour cette aide à hauteur de 1.240,55 € ;

Considérant que le FIPHFP verse la compensation à la collectivité qui est chargée de reverser cette somme à l'agent ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la Commune de LAGORD à reverser la somme de 1240,55 euros à l'agent pour lequel la demande a été faite auprès du FIPHFP au titre de son aide financière pour l'achat d'un appareil auditif.

Monsieur le Maire : Bien. Si vous avez bien entendu, je vous propose de passer au vote :
Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui est pour?

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser la Commune de LAGORD à reverser la somme de 1240,55 euros à l'agent pour lequel la demande a été faite auprès du FIPHFP au titre de son aide financière pour l'achat d'un appareil auditif.**

Promotion Avancements de grade 2017

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur COMTE** pour présenter ce dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la réunion de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 28 septembre 2017 durant laquelle un avis favorable a été émis concernant les propositions d'avancements de grades transmises par la commune de Lagord ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 5 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission du personnel réunie le 6 décembre 2017

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} mars 2018 :

Filière	Dénomination du poste supprimé	Temps de travail	Nombre	Dénomination du poste créé	Temps de travail	Nombre
Technique	Agent de maîtrise	Temps complet	1	Agent de maîtrise principal	Temps complet	1
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} classe	Temps complet	

Monsieur le Maire : Avez-vous des demandes d'explications complémentaires? Non?

Je vous propose de passer au vote : Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Merci beaucoup.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2018.

CULTURE - ANIMATION

Conditions d'accès à l'emprunt de documents à la médiathèque de Lagord

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame OERLEMANS** pour présenter ce dossier.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-82 du 28 septembre 2016 relative à la gratuité des inscriptions à la médiathèque pour les nouveaux lagordais,

Vu l'avis favorable rendu par la commission Culture & Communication le 29 novembre 2017,

Vu la liste des justificatifs ci-annexée,

Considérant que la médiathèque de Lagord fait partie du réseau informatisé (catalogue, logiciel et matériel informatique) de la CDA de La Rochelle, qu'elle propose à ce titre l'accès à la carte dite « Réseau » et que les justificatifs demandés pour l'accès à cette carte « Réseau » aux tarifs réduit ou gratuit ont évolué (cf. : *liste des justificatifs ci-annexée*),

Considérant également que la médiathèque de Lagord propose une carte dite « de proximité » avec les conditions de réduction ou gratuité suivantes :

- Tarif « Famille » proposant pour un tarif « Plein » l'inscription gratuite des autres adultes du foyer : 15€ ;
- Tarif « Jeunes de 18 à 25 ans inclus » : 8€.
- Gratuité pour les agents de la collectivité, en activité et dont le contrat est supérieur à six mois,

Considérant enfin que la municipalité souhaite promouvoir cet établissement de lecture publique auprès des nouveaux habitants de Lagord,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la liste des justificatifs de réduction et gratuité à fournir pour les deux formules d'abonnement proposées par la médiathèque de Lagord ;
- De proposer une inscription gratuite carte « Famille de proximité » pour une année aux nouveaux Lagordais sur présentation de documents justifiant de cette nouvelle situation.

Monsieur le Maire : Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? Je vous propose de passer au vote : Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Merci beaucoup.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De valider la liste des justificatifs de réduction et gratuité à fournir pour les deux formules d'abonnement proposées par la médiathèque de Lagord ;
- De proposer une inscription gratuite carte « Famille de proximité » pour une année aux nouveaux Lagordais sur présentation de documents justifiant de cette nouvelle situation.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire : Nous allons passer aux questions orales.

Monsieur LE HENAFF, vous avez souhaité nous poser deux questions au nom de votre groupe.

Eclairage public

Monsieur LE HENAFF : Merci, Monsieur le Maire.

La première question concerne l'éclairage public. Les communes voisines, pour réduire leurs dépenses, ont décidé d'éteindre les lampadaires dès minuit. Cette mesure est-elle envisagée sur Lagord?

Monsieur le Maire : Oui, alors je regrette qu'Anne-Laure GRIVOT qui a mené ce dossier ne soit pas présente ce soir pour le présenter. Je vais donc le présenter à sa place, mais effectivement, nous en parlons depuis longtemps. Il s'agit donc d'une volonté de l'équipe municipale d'éteindre l'éclairage public à Lagord dès 2018 de minuit à 5 heures.

A l'origine de cette démarche, une nécessité et une volonté de réduire les nuisances lumineuses, et d'autre part le besoin de réduire et les dépenses de la collectivité, et la consommation énergétique globale de l'agglomération selon les objectifs du PADD du PLUI.

Six bonnes raisons pour l'extinction une partie de la nuit :

- Réaliser des économies budgétaires Nous estimons une réduction de 1 825 heures d'éclairage, donc théoriquement 44% d'économie environ.
- De limiter la consommation d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Réduire les déchets toxiques.
- Préserver les ressources naturelles.
- Diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz).
- Un potentiel de 40 à 75% d'économie d'énergie est dès aujourd'hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne.

Il faut signaler par ailleurs que les lampes à sodium sur Lagord sont progressivement remplacées par des LEDS, mais c'est un investissement lourd non envisageable en une seule fois, donc cela a commencé à se faire de manière progressive.

Troisième objectif : Protéger la biodiversité. L'environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique, et à leur rythme biologique. Eclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune, la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

Quatrième objectif : Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine. L'alternance jour / nuit est essentielle pour l'Homme. L'être humain est un animal diurne qui a un rythme biologique bien défini, actif le jour et se reposant la nuit.

Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté, et il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit. Préserver le ciel nocturne : Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

Enfin, pour respecter la loi, la pollution lumineuse est prise en compte par la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets. Les émissions de lumières artificielles de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune et la flore et aux écosystèmes, et entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de préventions, de suppression ou de limitation. C'est l'article 441 de la loi 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du "Grenelle de l'Environnement".

Quelques chiffres sur l'éclairage public (source ADEME 2012 et 2014):

36 766 communes ont fait cette expérimentation et on estime à 1,5 milliards d'euros d'économie pour les collectivités, 64% d'augmentation de points lumineux en 20 ans qui ont fait doubler la quantité de lumière émise.

Pour Lagord, l'enquête réalisée au sein de l'agglomération par Anne-Laure GRIVOT, notre conseillère municipale en charge de ce dossier, qui a consulté les communes pour des questions techniques et pratiques, des démarches de concertation, acceptation de la population.

A retenir que l'extinction concerne déjà plus de la moitié de la communauté d'agglomération. Sur les communes de première couronne, il y a Puilboreau qui éteint de minuit à 6 heures, Périgny de 1 heure à 5 heures, L'Houmeau de minuit à 6 heures, Aytré, c'est prévu pour 2019, Nieul qui n'est pas vraiment première couronne mais tout proche sur minuit - 5 heures. Concernant La Rochelle, ce n'est pas prévu dans le centre-ville, qui a une vie nocturne importante et c'est un peu compliqué, mais il est envisagé dans les quartiers périphériques, et dans l'ensemble, on observe une très bonne acceptation de la population.

Il y a donc un groupe de travail qui s'est constitué avec élus et agents, qui ont réfléchi sur les contraintes techniques, sur la gestion des zones mitoyennes avec d'autres communes et des zones d'activités.

Les horaires envisagés seraient de minuit à 5 heures, avec exclusion les 13 et 14 juillet, le 31 décembre, et pour le 24 décembre à partir de 2 heures du matin.

La communication est à mettre en place avec une organisation de réunions publiques le 1er février, avec une phase de test sur un an, et un début d'expérimentation au changement d'heure d'été, qui se situe donc le dimanche 25 mars 2018.

Un point important qui vient souvent dans les réflexions, c'est la notion d'insécurité. D'après les sources, que ce soit la gendarmerie nationale ou la police nationale, les études montrent que la majorité des cambriolages ont lieu la journée, et qu'il n'a pas été constaté d'augmentation des délits lors de l'extinction de l'éclairage public nocturne dans les communes concernées (chiffres Police Nationale).

Monsieur LE HENAFFF : Je remercie Anne-Laure GRIVOT pour la réponse complète et détaillée, et même avec des aspects poétiques sur le ciel étoilé. La question était brève mais la réponse a été complète, et nous en sommes satisfaits.

Nous voyons que nous anticipons les décisions de cette municipalité, donc notre groupe d'opposition pose quelques questions pertinentes. La dernière fois, c'était sur les chenilles processionnaires, et maintenant, nous allons parler de la circulation sur notre commune.

Circulation sur la commune

Monsieur LE HENAFF : Voilà environ un an, nous avons décidé de mettre en place une vitesse limitée à 30 km/h sur toute la commune, la priorité à droite est généralisée sauf aux ronds-points, de nombreux coussinets berlinois ont été installés pour casser la vitesse.

Quel est le retour d'expérience de ces mesures? La vitesse maximale est-elle bien respectée? Les automobilistes ne se plaignent-ils pas des ralentisseurs, dont certains trop hauts peuvent endommager le châssis des voitures, et ne pourrait-on pas rappeler par une signalisation ad-hoc aux cyclistes que des pistes ont été aménagées pour eux qu'ils doivent obligatoirement emprunter?

Monsieur le Maire : C'est plus compliqué que cela car il faut une signalétique particulière, mais je vais vous expliquer. C'est ce que m'a expliqué monsieur BRIOT parce que je ne suis pas un grand spécialiste de la question.

Sur le retour d'expérience, effectivement, nous devons faire un bilan à l'automne et il n'a pas été réalisé, cela fera l'objet probablement d'une des premières commissions « voirie » en début d'année, et nous pourrons plus creuser le sujet.

Globalement, nous pouvons dire que nous avons eu un retour positif de la population, mais il y a des demandes de mesures complémentaires pour ralentir, pour freiner, que nous allons détailler un peu plus loin.

Concernant le respect de la vitesse maximale, force est de constater qu'elle n'est pas toujours respectée par tous. Je ne souhaitais pas que soit instauré un versant purement répressif sur cette affaire, mais j'ai quand même une fois demandé au directeur départemental de la sécurité publique de procéder à des contrôles de vitesse, et pour mémoire, il y a eu 300 contrôles positifs dans la journée, et j'en ai retrouvé une cinquantaine dans mon bureau, parce que les gens demandent que l'on roule moins vite mais quand ils sont verbalisés, cela ne fait pas plaisir.

Nous étudions aussi la possibilité de lancer l'achat d'un radar mobile, qui s'appelle un cinémomètre, en mutualisation avec d'autres communes. Cela pose des questions réglementaires et de sécurité que nous analyserons, parce qu'en fait, les contrôles de vitesse par des agents se font à deux, ce qui veut dire que cela mobiliserait nos deux policiers municipaux. Il est envisagé la possibilité de mutualiser avec d'autres communes, mais j'avoue que dans la réalisation pratique, cela doit être assez compliqué de prélever des agents municipaux sur d'autres communes, ou bien même nous, puisque nous serons en mutualisation sur un groupement de commandes avec d'autres communes. Nous n'avons que deux policiers municipaux, et s'il y en a un d'absent, il sera compliqué de travailler correctement. J'ai pour ma part toujours défendu auprès de la population moins de répression et plus de pédagogie.

Sur les mesures de vitesse moyenne grâce au radar pédagogique dont nous disposons, nous manquons de recul. Il y a eu la panne de notre camion-nacelle depuis cet été, et le délai pour en acquérir un nouveau nous a privé de la capacité à entretenir et déplacer le radar pédagogique. Nous avons donc peu de mesures de vitesse prises en un même lieu, même si intuitivement, et je ne sais pas si vous partagez mon avis, j'ai l'impression qu'en moyenne, cela s'est un petit peu calmé. Nous n'avons cependant pas de chiffres à donner pour cela, et les services techniques présenteront une analyse lors d'une prochaine commission voirie.

Les moyens les plus efficaces sont les dispositifs physiques, ou les régimes de priorités. La priorité à droite a permis une première réduction, mais elle n'est pas encore assez efficace sur les grands axes très fréquentés, car beaucoup de gens oublient de respecter ces priorités à droite, et il faudra beaucoup de temps pour que cela s'inscrive dans les comportements.

C'est pourquoi nous avons installé, à la demande des riverains ou d'un comité de quartier, des écluses (sur l'avenue de Lagord). Il y a eu le square Balande hier, l'avenue de Lagord, au sud de la rue de la Messe, et l'avenue du fief des Jarries, entre le feu et la rue du Moulin Benoit. Ces dispositifs sont expérimentaux et déplaçables en fonction des retours que nous aurons. Ce n'est donc pas définitif, nous allons tester cela et voir s'il y a un effet positif. Ils ont pour objectif de ralentir la vitesse mais aussi, et c'est un peu la même raison, de réduire les trafics malins pour les gens qui veulent passer par d'autres circuits que les grandes avenues comme l'avenue du 8 mai.

Sur les ralentisseurs, nous n'avons pas de retours négatifs liés à leur hauteur pour ceux qui sont posés cette année, les fameux coussins berlinois. Il me semble qu'effectivement, il y a d'autres systèmes de ralentissement qui avaient été installés il y a longtemps, parfois même sous l'ancienne municipalité.

En revanche, des dispositifs réalisés auparavant sont pour certain à reprendre : Par exemple, rue des Cerisiers, se trouve un affaissement de chaussée qui rend très difficile le passage sur un gendarme couché. Les travaux de reprises sont programmés très prochainement avec notre entreprise titulaire du bail "Petits travaux de voiries". Il en sera de même pour celui de l'avenue de Lagord à l'angle de la rue de la Messe. Celui à l'angle de la rue de l'Ebeaupin / rue des Maraîchers, sera repris dans le cadre des travaux en cours au premier trimestre 2018.

Après, et je sors un peu du texte, si nous installons des écluses et des ralentisseurs partout, nous risquons de dénaturer un peu notre commune.

Sur l'usage des pistes cyclables, il faut préciser que la zone 30 permet seulement de se dispenser de bandes ou pistes cyclables physiquement marquées, mais elle n'a pas d'impact en tant que tel sur les obligations des cyclistes. Ces derniers, sauf signalisation de police spécifique, ne sont pas tenus d'emprunter les pistes cyclables. En effet, un panneau carré bleu est une incitation à l'emprunt de la piste cyclable tandis que le panneau rond bleu est une obligation. Par ce biais, depuis quelques années, les communes interdisent même la circulation sur la chaussée si une piste cyclable existe sur le trottoir. J'ai donc demandé aux services techniques, conjointement avec la police municipale, d'analyser la situation et de modifier la signalétique en ce sens si besoin. Donc, s'il n'y a pas ces panneaux, on ne peut pas les obliger de passer sur les pistes cyclables. Nous allons donc réfléchir à cette signalétique.

Voilà. Vaste sujet qui n'est pas réglé, qu'il faudra poursuivre avec toute notre attention.

Je pense que nous en avons terminé avec le conseil municipal. Je vous souhaite à tous sincèrement de très bonnes fêtes de fin d'année, du repos pour tout le monde, et je vous dis rendez-vous à l'année prochaine, et si une personne souhaite s'exprimer dans le public pour poser une question, je l'invite à se présenter au micro.

La séance est levée à 21H00
Lagord le 20 décembre 2017

Le Maire,
Antoine GRAU



